



# Joussour

n° 10  
Juin 2006

« Passerelles »

Bulletin de l'Association Racines et Citoyenneté

## Edito

Comme rapporteuse de la commission des « droits de l'homme » de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), Mme Lizin (PS) a rendu visite au sinistre centre de détention américain de Guantanamo. Interviewée avant sa visite elle a qualifié les deux Belges, d'origine marocaine et turque, qui y sont détenus, de « Belges entre guillemets ».

Elle a ainsi établi une hiérarchie inacceptable entre les citoyens en fonction de leurs origines, contribuant ainsi à une stigmatisation de caractère xénophobe. Elle a aussi établi une hiérarchie, tout aussi inacceptable, entre les citoyens en fonction de leurs présumés agissements, remettant en cause la citoyenneté de tous, à commencer par elle-même : on se rappelle ses pressions avérées, violant la séparation des pouvoirs, sur une juge. La semaine suivante, le président du Parti socialiste, dont Mme Lizin est membre, a promis de réagir... Six mois plus tard on attend toujours.

On a dit que la référence à l'origine maghrébine des agresseurs de Joe Van Holsbeeck (voir pages intérieures) a contribué à stigmatiser toute une communauté alors que cette origine était inexacte. Mais il faut dire surtout que, même si ses agresseurs avaient été d'origine maghrébine, il est injuste d'en rendre responsable l'ensemble de la communauté. Des citoyens ont commis un crime crapuleux et la police et les tribunaux sont là pour instruire et sanctionner. La communauté d'appartenance n'a donc pas à se sentir coupable des agissements de certains de ses membres.

C'est cette attitude que, lamentablement, le président de l'Union des mosquées de Bruxelles n'a pas respectée en annonçant le 21 avril que les imams, au cours du prêche du vendredi,

appelleraient les tueurs à se rendre (2). Il a ainsi renforcé le stigmate et alimenté l'idée anti-démocratique que chaque communauté doit dénoncer ses propres brebis galeuses.

la hiérarchie établie par les déclarations de Mme Lizin comme l'ethnisation des agresseurs de Joe, renvoient toutes deux à une seule réalité : le déni d'une citoyenneté pleine et entière. C'est d'autant plus injuste que l'origine ethnique est utilisée à la carte : quand un membre de la communauté agit mal, on renvoie à son origine pour stigmatiser la communauté, mais quand cette communauté exprime des revendications spécifiques (en matière de discrimination à l'emploi ou de droits liés à la liberté de culte) on crie au communautarisme pour l'intimider.

Mais quand donc cessera-t-on de considérer les Belges d'origine étrangère comme des citoyens de seconde zone ? ■

*L'équipe*

(1) JT soir de la RTBF du vendredi 9 décembre 2005. Les deux Belges ont été relâchés depuis.

(2) *Le Soir*, 26/05/06.

## sommaire

<b>Chronique</b> .....	2
<b>Législation</b> .....	5
<b>Fiche juridique : regroupement</b> .....	6
<b>Irak : trois ans de résistance</b> .....	7
<b>Palestine : chantage européen</b> .....	8
<b>Livres et documents</b> .....	9
<b>Notre association</b> .....	10

# Chronique

Cette chronique est réalisée principalement à partir du journal *Le Soir* et de la revue de la presse belge du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI), sur le site : <http://www.cbai.be/documentation/presse.html>

## Racisme

**Luna, Oulemata, Songul, Mohamed...** | Hans V.T. a 18 ans. Il est le fils d'un membre de la première heure du parti d'extrême droite Vlaams blok/Belang, neveu d'une députée fédérale de ce même parti et tient des propos racistes récurrents à ses amis de classe. Jeudi 11 mai, il descend à Anvers, achète sans difficultés un fusil de chasse et sort dans la rue avec l'intention (avouée plus tard) de tuer un maximum de personnes d'origine étrangère. Il blesse grièvement une femme d'origine turque portant le voile, il tue une jeune fille d'origine malienne et la fillette flamande de deux ans dont elle avait la garde. Il aurait continué son raid meurtrier s'il n'avait pas été blessé par un policier.

Cette tuerie est survenue un jour après la découverte dans l'Escaut du corps sans vie du jeune Mohamed Bouazza, d'origine marocaine. Il avait disparu depuis dix jours après une dispute que sa famille qualifie de raciste devant une discothèque. Elle est survenue aussi une semaine après que trois africains aient été violemment battus (l'un d'eux est dans le coma) par des skinheads à Bruges.

Mais les gens ont vite réagi. Vendredi 12 mai, 500 personnes se sont rassemblées sur le lieu de ce dernier incident. Le même jour, quelques 1.500 personnes de la communauté marocaine de Hoboken se sont retrouvées à la mosquée autour du corps de Mohamed et, quelques jours plus tard, 2.000 autres à l'église autour du corps de la petite Luna. Mais le plus significatif a eu lieu le vendredi 26 mai, quand plus de 30.000 personnes ont défilé à Anvers sous les mots d'ordre : « *stop au racisme* » et « *la diversité c'est la réalité* ».

Toute personne de bon sens peut voir en effet qu'il y a un rapport de cause à effet entre ces actes racistes et

la propagande haineuse du Vlaams blok/Belang. A cause de celle-ci, il a été condamné en 2004 et a dû changer de nom (mais sans changer de programme). Et, de par la loi sur le financement des partis, il continue de bénéficier d'une dotation publique. Si l'on cumule celles du régional, du fédéral et les rémunérations de ses 61 députés, on obtient la somme de 5,6 millions d'euros.

C'est avec l'argent de tous les contribuables que le Vlaams blok/Belang distille la haine raciste contre une partie d'entre eux. C'est avec l'argent de la démocratie qu'il promeut le fascisme. Il est donc logique de l'en priver. Une requête en ce sens a enfin été introduite au Conseil d'Etat par la commission des dépenses électorales des deux chambres. La loi sur le financement des partis permet en effet la suppression temporaire de la dotation d'un parti s'il est établi que ce parti ou ses composantes sont hostiles aux droits garantis par la Convention des droits de l'Homme.

Et les preuves ne manquent pas. Exemple : lors d'un meeting le 11 avril dernier, Gerolf Annemans a déclaré : « *On les connaît bien, ces jeunes, ce sont tous des Marocains de merde, qui reçoivent un assistant social, un emploi (...) et de préférence une BMW en prime pour poser leur cul* ».

La requête a été signée par le PS, le SP.A-Spirit, le MR et le CDH (Les Ecolos ne sont pas représentés à la commission). Mais le CD&V et le VLD (parti du premier ministre) ont refusé de la signer.

A la suite du raid du jeune Skinhead, le premier ministre a déclaré : « *Nul ne peut désormais ignorer ce à quoi l'extrême droite peut mener* ». En refusant de signer la requête, il montre qu'il ne tire pas les conséquences qu'il faut de cette connaissance. (AFP, *Libre Belgique*, *Le Soir*, du 12/05 au 28/05/06).

**Le président du Front national condamné** | Après six ans de procédure, Daniel Féret a enfin été jugé pour le site internet et les tracts électoraux de son parti. Les étrangers et les musulmans y sont particulièrement stigmatisés. Le 18 avril dernier, la cour d'appel de Bruxelles l'a condamné pour incitation à la discrimination et à la haine raciale. Il a été privé de ses droits civils et politiques pour dix ans et devra prester 250 heures de travail d'utilité publique (et, en cas de manquement, purger 10 mois de prison ferme). Mais l'Asbl « Front National » a été acquittée et pourra donc participer aux prochaines communales. En revanche, Daniel Féret ne le pourra pas (il n'est plus éligible), même s'il se pourvoit en cassation. (*Le Soir*, 19/04/06)

**Un autre militant d'extrême droite condamné pour racisme** | Le 26 avril dernier, la cour d'appel de Mons a prononcé son jugement dans l'affaire J.-P.W., candidat d'extrême droite aux élections fédérales de 2003. Il avait utilisé un fichier de 800 adresses pour diffuser des statistiques personnelles (et non objectives) sur la criminalité, qui stigmatisaient certaines communautés. Il a été condamné à une amende et à une interdiction des droits civils et politiques pour 5 ans. (*Le Soir*, 27/04/06)

**La victime d'un tabassage privé de justice** | Turan Cakir a été violemment tabassé par des policiers à Schaerbeek et en a gardé des séquelles physiques. Il a déposé plainte en 1996, mais il n'aura pas de procès. En effet, malgré de multiples rappels de l'avocate du plaignant, le parquet général a « oublié » de fixer l'audience qui devait statuer sur l'appel. Le délai de prescription a été atteint et l'affaire ne peut plus être jugée en Belgique.

La ligue des droits de l'homme, le Mrap et l'avocate dénoncent « l'inertie apparemment volontaire du parquet » ainsi que « l'impunité » dont jouissent les policiers racistes. Dans un courrier à la presse, le procureur général avoue une simple « négligence ». La ministre de la justice, elle, a évoqué une « éventuelle indemnisation ». (*Le Soir*, 22/02/06).

## Discriminations

**Augmentation des plaintes** | Selon le Journal *Nieuwsblad op Zondag*, les plaintes pour discrimination au travail ont augmenté de 50% en cinq ans. Elles sont passées de 104 en 2000 à 150 en 2005.

Cette augmentation, explique M. Van Haegenborgh, du Centre pour l'égalité des chances, est la conséquence, non du fait que les allochtones sont plus disposés à déposer plainte, mais d'une hausse effective de la discrimination, surtout depuis les attentats du 11 septembre à New York. (*Le Soir*, 20/02/06)

## Réfugiés

**Enfermement des mineurs** | L'enfermement des enfants dans les centres fermés continue. Le 22 mars dernier, trois familles ont été placées dans celui de Vottem : deux mamans africaines avec chacune un enfant et une famille libanaise avec deux enfants dont un bébé. Malgré les protestations et manifestations, le gouvernement belge (qui comprend des "socialistes") continue donc de violer la Convention internationale sur les droits de l'enfant et d'autres règles internationales ratifiées par la Belgique. Le ministre de l'intérieur a même osé justifier cette violation en déclarant que l'enfermement des enfants était une « nécessité » en vue de l'expulsion des parents.

Fin mars, les conseils communaux de Liège et de Herstal (dominés par les "socialistes") ont voté unanimement des motions condamnant cet enfermement. Et des sénateurs et parlementaires (dont des "socialistes") ont déposé des projets de loi allant dans le même sens.

On le voit, pour à la fois maintenir « à droite » ses positions de pouvoir et se profiler « à gauche » pour les élections communales, le parti socialiste s'essaie au grand écart : être à la fois au gouvernement et dans l'opposition !! (*Le Soir*, 23/03/06 ; 27/03/06).

**La mort de Joe et l'ethnisation des délits** | Le 12 avril dernier, dans

une gare de Bruxelles, Joe Van Holsbeeck, 17 ans, est frappé d'un coup de couteau par des jeunes pour lui voler son baladeur MP3. Il ne survivra pas à sa blessure. Crime crapuleux donc. Les auteurs ? au vu des premières images enregistrées par des caméras de surveillance, un substitut du parquet de Bruxelles pointe « des Nord-Africains », et la machine de l'amalgame immigrés-délinquants se met en marche.

Le site internet (blog) créé à la mémoire de Joe, est envahi par les messages à caractère raciste et les appels à la violence contre les immigrés ; député bruxellois de Spirit, Fouad Ahidar assène que « ce meurtre pour voler pue le racisme [anti-belge] » ; le premier ministre salue ses propos. Eliane Depraetere, du Centre pour l'égalité des chances, appelle à « reconnaître qu'il y a des problèmes de mode de citoyenneté d'une partie de la jeunesse d'origine immigrée » ; une partie de la presse reste dans la

logique de l'appartenance communautaire ; des militants du groupuscule d'extrême droite *Nation* tentent même d'organiser une manifestation anti-immigrés.

Quand on apprend enfin que les auteurs étaient de jeunes polonais, le stigmate ethnique a déjà fait beaucoup de mal. Et il va continuer d'en faire : il repart dans une autre direction.

Les parents de la victime sont presque seuls à être restés extraordinairement, admirablement sereins. A la manifestation convoquée pour rendre hommage au défunt (80.000 personnes), ils ont insisté pour qu'il n'y ait « ni signes politiques, ni calicots », pour éviter toute récupération.

Et maintenant voici des questions à méditer : pourquoi personne n'a ethnicié l'affaire Dutroux, ni a été ému par le jeune Africain tué pour son GSM, à quoi ça sert d'ethniser la délinquance et qui gagne à le faire ? (Sources : *Le Monde*, 27/04/06 ; *Le Soir*, du 21/04 au 12/05/06)

## Le mouvement des sans-papiers

A la mi-octobre de l'an dernier, plusieurs dizaines de sans-papiers (dont des Algériens, des Marocains et des Tunisiens) occupent l'Eglise Saint Boniface à Bruxelles. Malgré les arrestations ciblées de dirigeants, les intimidations, les tentatives de divisions, le mouvement prend de plus en plus d'ampleur. D'autres Eglises sont peu à peu occupées à Bruxelles, Gand, Charleroi, La Louvière, Mons, Verviers, Liège. Une mosquée à Namur. Des lieux laïques aussi.

Pour la première fois, le mouvement est dirigé par une organisation des concernés eux-mêmes : l'Union de défense des sans-papiers (UDEP). Il mobilise de plus en plus de personnes et multiplie les initiatives : occupations, manifestations de rue, rassemblements devant des institutions publiques, grèves de la faim...

Ces initiatives ont fini par susciter autour d'elles un large mouvement de solidarité : assemblées de voisins, soutien des commerçants proches des lieux occupés. Cette solidarité va finir par avoir un écho au sein des partis, des syndicats, des associations et des autorités de l'Eglise. Elle s'est concrétisée de façon inattendue, mi-février dernier, dans la manifestation de plus de 5.000 personnes. Elle est d'autant plus remarquable qu'elle a eu lieu dans une ville gangrénée par l'extrême droite (Anvers) et a entraîné la participation des militants de base et d'élus des partis de gauche flamands. Une semaine plus tard, une manifestation spectaculaire : près de 10.000 personnes, principalement les sans-papiers eux-mêmes, venus de toutes les villes du pays, défilent à Bruxelles. Nouvelles manifestations d'un millier de personnes à Bruxelles le 17 avril, et de 5.000 autres à Gand le 20 mai.

La victoire partielle, à la mi-mars, des sans-papiers qui occupaient l'Eglise Saint Boniface va encourager l'ensemble du mouvement.

La demande des sans-papiers est simple : ils sont ici, contribuent (au noir) à l'économie du pays, leurs enfants sont souvent nés ici et vont à l'école et, sur cette base, ils demandent à être régularisés pour pouvoir vivre dignement et échapper à la peur et à la surexploitation (dans le travail comme dans le logement). Plus largement, pour les plus conscients, ils demandent une *commission permanente de régularisation indépendante du ministère de l'intérieur avec des critères clairement définis dans la loi* : maladie, liens durables avec la Belgique, chaos dans le pays d'origine, longueur de la procédure, mariage, emploi, etc... (sources diverses, principalement [www.regularisation.canalblog.com](http://www.regularisation.canalblog.com) et le journal *Le Soir*).

## Culte musulman

**Nouvel athénée touché par l'interdiction du foulard** | Le 17 mai dernier, la direction de l'athénée Royal de Marchienne-au-Pont (Charleroi) a signifié à 86 élèves sa décision d'interdire le port du foulard à la prochaine rentrée scolaire. Le lendemain, l'émotion parmi les élèves a donné lieu à quelques incidents et à l'intervention de la police. Le 19 mai, une manifestation (200 personnes) est organisée devant l'établissement par les concernées et des élèves solidaires, dans l'attente d'une réunion de négociation.

Pour rappel, les directeurs sont libres d'organiser leurs règlements d'ordre intérieur et peuvent donc y inclure l'interdiction du port du foulard. Ces règlements doivent toutefois être approuvés par la ministre de l'enseignement. L'été dernier, Mme Arena (PS) a en approuvé deux, et elle a, de surcroît, proposé aux élèves concernées d'aller dans les écoles qui n'interdisent pas le foulard. Elle a ainsi encouragé une ségrégation indirecte et escamoté la question de savoir comment rencontrer le droit constitutionnel à l'enseignement quand il n'y aura pas ou plus d'athénées qui autorisent le foulard. (*Libre Belgique*, 19/05/06 ; *Le Soir*, 27/03/06 et 03-04-05/06/06).

**Recensement des imams** | On se souvient qu'il y a quelques années, Daniel Ducarme (MR) avait fait une sortie très médiatisée sur « l'échec de l'intégration ». Marginalisé à la suite d'une fraude fiscale, son fils a pris le relais des stigmatisations faciles mais électoralement rentables : elles permettent de caresser les réflexes racistes dans le sens du poil. Comme député fédéral, il a avancé que « 15% des imams seraient en situation irrégulière » et a proposé que des mesures soient prises. Parmi elles : recenser les imams et se doter d'une législation qui permet l'expulsion des « imams radicaux ». Mais il n'a rien dit du radicalisme des ministres des autres cultes. Il y a donc parti-pris

et non pas désir de résoudre le problème. Celui-ci est pourtant clair : ou bien un imam a commis un délit et alors c'est une affaire de police et de tribunaux ; ou bien il n'en a pas commis, et le recenser viole le principe constitutionnel de non-ingérence de l'Etat dans l'organisation des cultes. La ministre de la Justice (PS) a déclaré être opposée au « fichage » des imams parce que c'est « discriminatoire » et « contraire à la Constitution ». C'est une déclaration hypocrite : le ministère de la Justice dispose déjà d'un fichier d'imams obtenu illégalement, en septembre 2004, suite à une perquisition abusive dans les locaux de l'Exécutif des musulmans. (*Le Soir*, 27/04/06, 06-07/04/06 et 10/05/06).

**Fête du sacrifice** | Le 20 janvier dernier, l'Exécutif des Musulmans de Belgique (EMB) ciblait les responsabilités sur la mauvaise gestion des sacrifices rituels lors de l'Aïd en Région bruxelloise. Sur sa lancée, il a également porté plainte contre Gaïa pour incitation à la haine raciale. En cause, une manifestation de cette association devant l'EMB avec une pancarte « *communauté musulmane : respectez la loi* » qui stigmatise toute la communauté pour le comportement de quelques-uns. (*Le Soir* et *La Libre Belgique*, 21-22/01/06).

**Viande halal dans les cantines scolaires** | À Molenbeek, cela fait près de 10 ans que la commune ne sert plus de porc aux enfants dans les menus des cantines scolaires, excepté le mercredi. Depuis début janvier 2006, une nouvelle décision du collègue échevinal est d'application : elle ajoute aux menus habituels la viande *halal* (égorgée rituellement). 25 écoles communales sont concernées par cette nouvelle offre. (*Libre Belgique*, 26/01/06 ; *Le Soir*, 06/02/06).

**Cimetière multiconfessionnel** | A propos du cimetière situé à l'arrière de celui de Schaerbeek et créé en avril 2002, on pouvait parler de « cimetière musulman ». Avec l'ouverture d'une parcelle chrétienne orthodoxe en 2004 et d'une pelouse juive orthodoxe cette année, on peut maintenant parler de « cimetière

multiconfessionnel ». Il répond à un besoin. Pour les musulmans de Bruxelles, il y a 400 à 450 décès par an et ils sont de plus en plus nombreux à être réticents à expatrier leurs défunts. Résultat : à ce jour, 385 concessions ont été vendues avec une dizaine d'inhumations de longue durée par mois (La capacité de la parcelle est de 10.000 emplacements).

Neuf communes bruxelloises se sont associées à l'intercommunale, mais 75 concessions ont été vendues à des personnes non domiciliées dans les communes associées. Financièrement, les communes ne perdent pas au change. Elles participent avec la modique somme de 9.000 euros par an. Les coûts d'exploitation sont fiables et l'intercommunale sous-traite de nombreux services à la commune de Schaerbeek. (*Le Soir*, 27-28/05/06).■

## Documents sur le financement des cultes

A la demande du gouvernement wallon, l'Observatoire des Relations Administratives entre les Cultes, la Laïcité organisée et l'Etat (Oracle) a réalisé une étude sur l'argent public consacré aux cultes. Elle a montré que l'Eglise catholique continue d'avoir un accès privilégié à cet argent.

En effet, alors que seul un francophone sur deux se déclare catholique, le culte catholique a encore disposé de 85% des 218 millions d'Euros consacrés aux cultes en 2005 (soit 185 millions d'Euros). En revanche, malgré un rééquilibrage très récent, l'islam reste sous-financé, avec moins de 3% du budget (soit 6,3 millions d'Euros).

Par ailleurs, alors que pour les autres cultes on dispose d'indices pour en compter les membres (électeurs de l'Exécutif, pratique dominicale, mariages religieux...), pour la laïcité organisée, il n'y a pas moyen de savoir si ses membres sont dix, mille ou un million. Elle est pourtant reconnue comme « culte » (!?) et a reçu la somme de 19 millions d'Euros en 2005.

A ce document, il faut ajouter les résultats du colloque « *Le financement des cultes et de la laïcité* », Namur, Editions namuroises, 2006, 272 p. (*Le Soir*, 11-12/02/06 ; 23/03/06).

## Elections communales

Depuis le 19 mars 2004, une loi prévoit que les étrangers non-européens peuvent participer aux élections communales et provinciales. Avec des conditions très restrictives :

- a) élire mais pas être élu,
- b) devoir s'inscrire sur les listes électorales,
- c) avoir 5 ans de résidence légale et ininterrompue,
- d) signer une attestation d'engagement à respecter les lois belges et conventions européennes concernant les droits de l'Homme. (Pour une critique de cette loi, voir le n° 2 de notre bulletin et un résumé dans l'encadré ci-contre).

120.177 résidents sont concernés par ce scrutin, sur un total d'électeurs de 7.652.654. Parmi eux : 67.000 Marocains, 6.071 Algériens, 5.646 Tunisiens et 4.189 Syriens.

Au 10 septembre 2005, les nouveaux électeurs potentiels sont répartis par région de la manière suivante :

Régions	Électeurs potentiels	Total des électeurs
Bruxelles	47.476	547.660
Flandre	46.213	4.659.320
Wallonie	26.488	2.418.674

Hors Bruxelles, les plus grandes concentrations d'électeurs potentiels se retrouvent dans la province d'Anvers (20.474 sur un total d'électeurs de 1.268.487), la province du Hainaut (11.013 sur 892.907) et la province de Liège (10.395 sur 732.936).

Dans la **commune de Liège-ville**, au 21 juin 2005, il y avait 190.822 habitants, dont 34.234 étrangers (16,21 %) représentant 139 nationalités. Les 10 nationalités les plus représentées totalisent 73,97 % de l'ensemble des étrangers.

Pour les personnes originaires du monde arabe (et non naturalisées),

les chiffres sont les suivants :

Pays	Électeurs potentiels	% du total des étrangers
Maroc	3.718	30,0
Algérie	576	1,68
Tunisie	282	0,80
Irak	109	0,31
Syrie	71	0,20
Mauritanie	67	0,19
Liban	56	0,16
Egypte	18	0,05
Soudan	10	0,02
Libye	7	-
Palestine-Jordanie-Yemen	12	-

Toujours à Liège-ville, les chiffres concernant les Marocains non naturalisés par quartiers sont les suivants :

Quartiers	nombre
Bressoux	636
Sainte Marguerite	465
Sainte Walburge	393
Saint Léonard	365
Longdoz	332
Outremeuse	277
Grivegnée	193
Vennes	159
Avroy	127
Droixhe	102
Angleur	77
Sclessin	76
Jupille	67
Glain	61
Guillemins, Laveu, Thier à Liège, Chênée, Wandre, Rocourt	Petits nombres

Le problème qui reste est de savoir si ces électeurs potentiels vont s'inscrire aux conditions draconiennes qu'on leur a imposées, et pour si peu. Les premiers chiffres connus sont très faibles. ■

## Droit de vote des non-Européens

Sur la question du droit de vote, l'Etat belge n'a pas arrêté de « chipoter » pour que les étrangers aient le moins possible de droits. On a ainsi abouti à de multiples incohérences :

- les ressortissants européens ont le *droit* de voter, alors que les Belges ont l'*obligation* de le faire.
- jusqu'il y a quelques mois, un Turc ou un Marocain qui réside ici depuis plus *trente ans* n'avait pas le droit de voter, tandis qu'un Français, arrivé il y a *un an*, avait ce droit.
- un Italien peut voter aux communales et aux européennes sans changer de nationalité mais il doit en changer s'il veut voter aux fédérales.
- on inclut les étrangers pour calculer le nombre de sièges à pourvoir dans une circonscription, mais on les exclut pour départager les candidats.

La loi adoptée en Février 2004, et étendant le droit de vote aux non-Européens, a ajouté de nouvelles incohérences aux précédentes :

1°) Quand on réside dans un pays, on est forcément concerné par toutes les décisions qui sont prises par tous les représentants à tous les niveaux, or la nouvelle loi n'autorise que le scrutin communal.

2°) Elire et être élu sont deux aspects indissociables du fait d'être citoyen, or la nouvelle loi accorde l'un sans l'autre.

3°) Tous les résidents, quelle que soit leur nationalité, sont tenus de respecter les lois du pays, or la nouvelle loi implique, d'une part, que les Belges ne sont pas tenus de le faire puisque ils n'ont pas signé d'engagement avant de voter et, d'autre part, que les étrangers ne s'engagent à respecter les lois que s'ils veulent participer au vote. Absurde !

Toutes ces incohérences ne peuvent être résorbées que par l'application complète du suffrage universel : droit de vote et d'éligibilité à tous les citoyens et à tous les niveaux de scrutin.

Mais une brèche a été ouverte par cette loi, car l'option qui lie la participation politique, l'exercice de la démocratie à la nationalité a été affaiblie, tandis que celle qui lie ce droit à la résidence a avancé.

# Fiche juridique

## Le regroupement familial (2/2-b)

Dans un précédent numéro, nous avons présenté le cadre légal du regroupement et ses implications juridiques. Dans le dernier numéro, nous avons présenté la procédure de regroupement en faveur d'époux ou d'épouses. Nous présentons ici cette procédure en faveur des enfants et des parents.

### I.- La demande

Il s'agit d'enfants mineurs âgés de moins de 21 ans ou à charge si le regroupant est belge ou U.E. et de moins de 18 ans si le regroupant est hors-U.E. En fonction des conventions bilatérales, il est aussi tenu compte de l'âge légal de majorité dans les pays d'origine. Le regroupement de parents ne concerne que les regroupants belges ou européens établis et les Turcs (voir détails dans le tableau 1)

### II.- La réalisation

Elle passe par trois étapes : à l'arrivée, après l'enquête de police sur l'installation ou la cohabitation et après le séjour provisoire. (voir détails dans le tableau 2) ■

TABLEAU 1 : Regroupement d'enfant et de parent	
	Regroupant Belge /U.E. /Hors-U.E.
<b>Enfant</b>	<p><b>Démarche :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- obtention d'un visa D de regroupement familial</li> </ul> <p><b>Documents à fournir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- preuve de filiation par acte de naissance</li> <li>- copie de la carte d'identité du regroupant</li> <li>- passeport du regroupé</li> <li>- formulaire à remplir + 2 photos du regroupé</li> <li>- preuve de paiement de pension alimentaire 6 mois avant la demande de regroupement (+ 3 fiches de paie, 1 exercice d'impôt de l'année précédente et 3 extraits de banque)</li> <li>- autorisation de la personne qui a la garde de l'enfant</li> </ul>
<b>Parent</b>	<p><b>Démarche :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- obtention d'un visa D de regroupement familial</li> </ul> <p><b>Documents à fournir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- preuve de filiation par acte de naissance</li> <li>- copie de la carte d'identité du regroupant</li> <li>- passeport du regroupé</li> <li>- formulaire à remplir + 2 photos du regroupé</li> <li>- preuve de paiement de pension alimentaire 6 mois avant demande de regroupement (+ 3 fiches de paie, 1 exercice d'impôt de l'année précédente et 3 extraits de banque)</li> <li>- certificat d'indigence</li> </ul>

TABLEAU 2 : Réalisation du regroupement		
	Regroupant belge ou U.E.	Regroupant hors-U.E.
<b>À l'arrivée</b> (se présenter à la commune dans les 8 jours)	<p>- <i>démarche</i> : inscription provisoire</p> <p>- <i>documents à fournir</i> : passeport et acte de naissance du regroupé</p> <p>- <i>document obtenu</i> : Annexe 15</p> <p>- <i>durée de validité</i> : variable</p>	<p>- <i>démarche</i> : inscription provisoire</p> <p>- <i>documents à fournir</i> : passeport et acte de naissance du regroupé</p> <p>- <i>document obtenu</i> : annexe 15</p> <p>- <i>durée de validité</i> : variable</p>
<b>Après enquête de police sur l'installation ou la cohabitation</b>	<p>- <i>démarche</i> : immatriculation</p> <p>- <i>document</i> : carte orange</p> <p>- <i>durée</i> : 6 mois (y compris durée de l'annexe 15)</p>	<p>- <i>démarche</i> : immatriculation</p> <p>- <i>document</i> : carte orange</p> <p>- <i>durée</i> : 6 mois (y compris durée de l'annexe 15)</p>
<b>Après séjour provisoire</b>	<p>- <i>démarche</i> : établissement</p> <p>- <i>document</i> : carte jaune</p> <p>- <i>durée</i> : 5 ans</p>	<p>- <i>démarche</i> : résidence</p> <p>- <i>document</i> : carte blanche (Ciré)</p> <p>- <i>durée</i> : 1 an (renouvelable 4 ans)</p>
<b>Après 4 ans (à demander)</b>	—	<p>- <i>démarche</i> : établissement</p> <p>- <i>document</i> : carte jaune</p> <p>- <i>durée</i> : 5 ans</p>

# Irak

## Trois ans de résistance

Cela fait maintenant trois ans que les troupes américaines et leurs alliés occupent l'Irak. Et le problème n'est plus de savoir si le gouvernement américain et ses alliés ont menti ou pas sur les vrais mobiles de la guerre, s'ils ont violé ou pas les règles du droit international ou s'ils ont commis ou pas des crimes de guerre. Car les réponses à ces questions sont aujourd'hui définitives même pour leurs partisans et une partie de l'administration américaine : ils ont menti, ils ont violé le droit et ils ont commis et continuent de commettre des crimes de guerre (Voir encadré). Il n'y a donc plus à perdre son temps à argumenter à ce sujet, ni à démontrer que la résistance que le peuple irakien oppose à cette occupation est parfaitement légitime. Il faut plutôt essayer de comprendre comment est organisée et pensée cette résistance.

### Quelques constats

Commençons par un regard extérieur. La résistance dure depuis trois ans déjà, a infligé des pertes humaines et matérielles énormes aux occupants et pour le moment les empêche d'atteindre leurs véritables but : maîtriser le pays et mettre à sa tête un gouvernement acquis à leurs intérêts. Et pour tenir tête à la plus puissante machine de guerre de la planète, il faut être assez solide et bien organisé. Voici un premier point.

Ensuite, la résistance mène un certain type d'actions (l'attaque sur la prison d'Abou Ghraïb ou les tirs de mortier sur les casernes et convois américains par exemple) qui requièrent, pour leur exécution, des informations rapides et précises, autant que des positions de repli sur place. Ce sont des choses impossibles à obtenir sans un soutien plus ou moins large de la population et sans un minimum de coordination et d'organisation.

Enfin, il suffit d'observer le type d'actions qui sont menées par cette résistance pour voir qu'elle n'est pas unie : il y a une multitude de groupes et de courants (1). Il y a ceux qui harcèlent au quotidien les troupes américaines et leurs supplétifs, empêchent le pétrole de couler et les « hommes d'affaires de faire des affaires ». Et il y a ceux qui font exploser des bombes

presque n'importe où et contre n'importe qui.

### Evolutions

La question de l'unité est très décisive et, sur ce point, il y a eu des évolutions importantes. L'une d'elles apparaît dans les communiqués des différents groupes - communiqués dans lesquels l'argument patriotique de la libération du pays l'emporte et où le souci de légitimité est présent : aucun de ces groupes ne revendique plus les décapitations et la majorité revendique exclusivement les attaques contre les soldats de la coalition, même si celles qui ciblent soldats et policiers au service des occupants continuent.

L'évolution apparaît aussi dans le fait que les différents groupes ne s'investissent pas ou très peu, qu'ils discutent entre eux et renforcent leur unité à la faveur de certains incidents. Cela a été le cas après l'attentat à l'explosif, en février dernier, contre le mausolée chiïte de Samarra. Tout le monde s'accorde pour une fois sur le fait que cet attentat exécuté pendant le couvre-feu par des individus en uniformes de policier, dans une ville tenue par les forces chiïtes et américaines sent le « sale coup » pour attiser les divisions et en tirer profit.

L'évolution apparaît enfin, en réaction à ce qui s'est passé à Falloudja, dans l'abandon par tous les groupes, pour son inefficacité — face à la puissance de feu des Américains — de ce qu'on appelle « la défense statique » (confrontation directe dans un seul lieu sur une longue période). La tactique consistant à se redéployer avec fluidité dans les zones faibles du quadrillage ennemi est de plus en plus utilisée.

Résultat : une efficacité croissante de la résistance. Trois éléments illustrent cette évolution : l'extension de la résistance armée au sud chiïte où la garnison britannique est la cible constante d'attentats et l'annonce par l'armée américaine, malgré les intentions proclamées de faire l'inverse, du déploiement de 1.500 soldats supplémentaires venus du Koweït. Mais il y a surtout ce qui se passe dans la région d'Al-Anbar (nord-ouest). Là, la résistance maîtrise si bien la situation que

## Crimes de guerre

le plus récent des crimes de guerre de l'armée américaine a eu lieu, en novembre 2005, dans la petite ville de Haditha, à 200 km de Baghdad. Pour venger un soldat tué dans son Humvee, un groupe de marines s'est dirigé vers un pâté de maison proche et a assassiné de sang froid 15 personnes dont une petite fille (une balle dans la tête) et un vieillard (dans sa chaise roulante avec un coran). Dans le communiqué du commandement américain (où les médias trouvent les sources pour leur « liberté d'expression »), il était dit qu'un soldat et 15 civils ont été tués par une bombe placée au bord de la route, que les marines ont riposté et éliminé 8 « terroristes ». La machine à bobards n'a pas fonctionné cette fois et tout s'est su. Mais combien de hadithas sont escamotées tous les jours ?

« les responsables humanitaires irakiens trouvent dorénavant des interlocuteurs avec qui traiter de façon quasi institutionnelle pour obtenir des sauf-conduits », tandis que « les chauffeurs routiers, paient selon une procédure formalisée, une "assurance" leur permettant de traverser la région - à condition que les biens transportés ne soient pas destinés à l'ennemi » (2).

### Le courant principal

Aujourd'hui en Irak, les résistants qui combattent avec sincérité et efficacité pour libérer leur pays représentent le courant principal, mais ceux-là les médias en parlent très peu. Ils ont une assise locale, leurs méthodes sont de mieux en mieux réfléchies et leur efficacité tactique est là : les occupants sont mis en échec. Cette situation est tout à fait inédite dans le contexte de l'après-guerre froide et constitue un encouragement pour tous les peuples qui luttent pour leur liberté contre ceux qui veulent « gendarmier le monde » au profit des seuls intérêts de leurs multinationales commerciales et industrielles — en violant toutes les règles du droit international qui ne vont pas dans le sens de ces intérêts. ■

(1) Voir une liste assez complète dans le rapport publié par International Crisis Group dans *Middle East Report*, n° 50, Bruxelles, 15 février 2006.

(2) Voir *Le Monde diplomatique* de mai 2006, p. 14 où on trouvera une bonne information sur l'ensemble de la résistance.

# Palestine

## Du refus de la démocratie au chantage

Suite à la victoire du Hamas à des élections exigées par eux, les gouvernements de l'Union européenne, emboitant le pas à celui des Etats-Unis, ont décidé de suspendre leur aide à l'Autorité Palestinienne. Ils ont ainsi envoyé un message clair au peuple palestinien : « ou tu vires les gens que tu as librement élus, ou on te laisse mourir de faim et de maladie ». La cruauté de ce message a été parfaitement exprimée par Ben Bot, la ministre des affaires étrangères de Hollande. Elle a déclaré : « *Les Palestiniens ont choisi ce gouvernement, alors ils devront en supporter les conséquences* ». Et aucun des autres ministres ne l'a reprise... (1)

A l'inverse, ces mêmes gouvernements n'ont nullement exigé de « l'Etat d'Israël », qu'il mette fin à l'occupation. Pas un mot de leur part sur le refus des dirigeants sionistes de respecter le droit international concernant les réfugiés ou la colonisation de peuplement. Pas la moindre pression pour faire appliquer l'arrêt de la Cour de la Haye sur le mur de l'apartheid. Aucune indignation face aux derniers bombardements aveugles sur Gaza (2). Pas de protestation contre la décision, annoncée publiquement et effrontément par le premier ministre israélien, d'annexer une grande partie de la Cisjordanie. Non, rien, absolument rien. Toute leur intransigeance est réservée aux occupés.

Cette attitude des gouvernements européens est d'autant plus inqualifiable qu'elle contraste avec l'attitude de franges croissantes des peuples européens qui, elles, sont de plus en plus sensibles au calvaire du peuple palestinien et de plus en plus rebutées par une occupation injuste, brutale et interminable.

D'où les questions : Comment se fait-il que les gouvernements européens exigent des élections et qu'ensuite ils en refusent les

résultats ? comment se fait-il qu'au lieu de faire des pressions sur un occupant qui viole le droit international, ils s'en prennent au représentant démocratiquement élu des occupés ?

La réponse à la première question est simple : le vainqueur de ces élections ne plaît pas aux gouvernements européens. La preuve est ainsi faite que ces gouvernements ne veulent de la démocratie que lorsqu'elle désigne ceux qu'ils préfèrent, qu'ils n'accordent aucune « aide » aux peuples qui, comme le prévoit le droit international, veulent décider et décident souverainement de leur sort. Au contraire, ils leur livrent une guerre totale : directement comme en Irak, indirectement comme en Palestine.

La réponse à la deuxième question est tout aussi simple : ce que les gouvernements européens veulent avant tout c'est maintenir la stabilité politique de la région, de sorte que les entreprises fassent des affaires et que les fournitures de pétrole soient assurées. Dans ce but, l'Etat sioniste, est considéré comme un allié qu'il faut protéger (même si on le gronde discrètement de temps en temps), alors que le peuple palestinien est considéré comme un ennemi qu'il faut mater. Ils l'aideront « humainement » s'il accepte leurs exigences et ils le puniront « inhumainement » s'il refuse.

De larges franges du peuple palestinien ont depuis longtemps tiré les leçons de cette situation. Et la première concerne tout d'abord les Accords d'Oslo instituant l'« Autorité palestinienne ». En effet, une « autorité », dont la survie dépend de l'argent versé par l'occupant (3) et par des puissances protectrices de ce même occupant, ne peut être qu'une grosse arnaque. Son but principal, en contrepartie d'avantages matériels pour une petite minorité de Palestiniens, est de libérer la puissance occupante d'une partie des tâches répressives

de plus en plus « impopulaires » internationalement, de plus en plus coûteuses financièrement après la première *intifada* (1988). « L'Autorité Palestinienne » a ainsi été conçue et appliquée comme une méthode subtile pour briser la résistance du peuple palestinien, comme un obstacle à sa libération. La victoire électorale du Hamas est venue perturber la poursuite de ce but. Et les réactions (des occupants comme de leurs alliés occidentaux et palestiniens) à cette victoire sont, elles, venues en rappeler odieusement la nécessité à qui veut « gouverner » les occupés.

Mais aujourd'hui, le peuple palestinien n'a pas besoin d'être gouverné, il n'a pas besoin de ministres, de fonctionnaires et de policiers. Comme peuple occupé, il a avant tout besoin d'une direction de la résistance unie, d'organiseurs dévoués et de résistants bien organisés et entraînés. ■

(1) *Le Soir*, 15-16-17/04/06).

(2) Pour les seules deux premières semaines d'avril, l'appareil répressif sioniste a fait 19 tués, dont trois enfants (*Le Soir*, 19/04/06).

(3) argent qui se réduit aux impôts levés sur... les occupés.

### Actions de solidarité

L'attitude des gouvernements européens et du gouvernement belge en particulier devait être fermement stigmatisée. C'est à cette fin que de nombreuses actions ont été entreprises en Belgique comme en Europe : pétitions, rassemblements et manifestations.

A Bruxelles, le 21 avril, un rassemblement devant les Institutions européennes a rassemblé plus de 400 personnes, avec des délégations venues de plusieurs pays d'Europe. Le 28 avril à Liège, un rassemblement (co-organisé par notre association) s'est tenu place du Marché, sous les mots d'ordre :

- Toutes les sanctions contre les occupants israéliens ;
- Toute l'aide aux occupés palestiniens. ■

## Livres et documents

SALAM Nawaf (dir.), *Le Moyen-Orient à l'épreuve de l'Irak*, Actes Sud/Sindbad, 2005, 173 p.

Il y a 3 ans, le gouvernement américain et ses alliés lançaient une guerre d'agression contre le peuple irakien. La fausseté du prétexte invoqué (les armes de destruction massive), pour vendre cette guerre à l'opinion intérieure et extérieure, est désormais évidente. La fausseté du prétexte appelé à la rescousse (exporter la démocratie) est démontrée par la pratique de la torture, l'usage des bombes à phosphore et l'anéantissement de villes entières (personnes et biens) par des bombardements aveugles. Elle est démontrée aussi par le fait que la démocratie, qui est supposée être l'accès à la citoyenneté, apparaît de plus en plus clairement comme le simple maintien, d'équilibres ou de déséquilibres communautaires, ethniques et confessionnels favorables aux occupants. Se pose alors la question des véritables raisons de cette occupation.

L'ouvrage tente d'y répondre en faisant appel à plusieurs auteurs. Henry Laurens situe la guerre dans l'histoire de la présence américaine dans le Moyen Orient arabe : depuis l'arrivée des premiers missionnaires protestants et la création de l'université américaine de Beyrouth (19<sup>e</sup> siècle) jusqu'aux menées des néoconservateurs, en passant par l'arrivée des premières compagnies pétrolières dans l'entre-deux-guerres.

Eric Rouleau analyse les divergences et leurs significations entre le gouvernement américain et ses alliés occidentaux. Nawaf Salam met en rapport la crise de la ligue arabe (et ses réactions face à l'occupation) avec le fait qu'elle est dominée par des gouvernants alliés à l'Occident et refusant toute démocratie à leur peuple.

Camille Mansour montre que les situations en Palestine et en Irak, au delà de la proximité géographique et de l'arabité, sont

principalement reliées par le refus des interventions extra-régionales. Nicolas Sarkis brosse un tableau très complet du marché du pétrole pour situer la part du contrôle des réserves dans les motivations de la guerre.

Burhan Ghalioun montre que le déficit de démocratie et de développement économique dans les pays du monde arabe ne s'explique pas par une quelconque « civilisation », mais par le soutien de l'Occident à des régimes et des forces sociales dont les intérêts sont incompatibles avec la démocratie et un développement indépendant.

Abdel Moneim Mossaad analyse l'impact des questions ethniques et

communautaires sur la situation en Irak et dans l'ensemble de la région. Trois facteurs se conjuguent dans cet impact : l'occupation anglo-américaine (dissolution des institutions précédentes, construction de nouvelles sur des bases communautaires et imposition du fédéralisme pour privilégier les Kurdes), un voisinage territorial ou politique hostile (Koweït, Iran, Turquie...) et, enfin, la complexité démographique de l'Irak qui se manifeste notamment dans le fait que le critère religieux ne recouvre ni le critère ethnique ou linguistique (les Arabes sont chiites ou sunnites par ex.), ni la distribution des différents groupes sur le territoire : il y a des Kurdes et des sunnites au sud aussi et il y a une mixité totale à Bagdad par exemple.

Un livre à lire ! ■

---

REA Andrea et BEN MOHAMED Nadia, *Politique multiculturelle et modes de citoyenneté à Bruxelles*, Rapport de la recherche commandée par la Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, Publication de L'ULB/GERME, , nov. 2000, 128 p.

Bien que vieux de 6 ans, ce rapport reste d'actualité. Il traite de la lutte pour la reconnaissance de l'égalité des droits en faveur des populations issues de l'immigration. Il passe en revue les politiques publiques (accueil, droits socio-économiques, politiques et culturels), l'attitude des syndicats (salaires, sécurité sociale, syndicalisation), la participation aux élections.

Mais on retiendra surtout le chapitre IV qui traite d'un aspect particulier de cette reconnaissance : « *les droits polyethniques : l'exemple des femmes musulmanes voilées d'origine maghrébine sur le marché de l'emploi* ». Nadia Ben Mohamed y décrit l'évolution sociale et légale de la place des religions dans les sociétés occidentales. Elle passe en revue les différentes significations du hijab (théologique, revendicative) et sa perception par les sociétés d'accueil (frein à l'intégration, symbole de soumission de la femme, intégrisme). Enfin, elle analyse la place du voile dans l'enseignement et sur les lieux de travail. Pour le premier, elle démontre que, sous le couvert du décret sur la neutralité (mars 1994), l'interdiction du foulard par le recours aux règlements d'ordre intérieur, viole tant l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'Homme que l'article 19 de la Constitution belge sur la liberté de manifester son appartenance religieuse.

A l'université, le voile est mieux accepté. Mais le problème se repose sur les lieux de travail. Là, à qualification égale, les femmes sont triplement discriminées : comme femmes, comme femmes d'origine étrangère et comme femmes portant le voile (surtout lors de la sélection d'embauche). La discrimination peut être directe ou indirecte, dans le privé (au nom de la nécessité de ménager les préjugés du client) comme dans le public (au nom de la neutralité), et elle est particulièrement forte dans les services en contact avec la clientèle.

Ces faits sont confirmés par une enquête qualitative auprès d'employeurs et auprès d'un échantillon limité de femmes voilées qualifiées. ■

# Notre association

Le samedi 26 avril 2003, se tenait la première assemblée générale de l'**Association Racines et citoyenneté (A.R.C.)**. Ci-après une présentation de sa plateforme, de ses objectifs et de ses domaines d'activités.

## Constats

Les *personnes originaires du monde arabe* subissent, comme de nombreux Belges de milieux défavorisés, des formes particulières d'exploitation : emplois précaires et sous-payés, travail au noir, exploitation sexuelle... Elles subissent aussi des formes particulières de répression politique : non-participation à la vie politique du pays, discriminations... Elles subissent enfin des formes particulières d'oppression culturelle : non-reconnaissance de droits culturels, racisme...

A l'intérieur de cette communauté, certains groupes ont en outre des problèmes particuliers : les *femmes* (répudiation, droits sociaux dérivés de ceux du mari, exclusion du marché du travail...), les *jeunes* (harcèlement sécuritaire, discrimination à l'embauche...), les *étudiants* (bourses, équivalences...), les *travailleurs* (emplois précaires...), les *sans-papiers* (exploitation dans le travail clandestin et le logement...)

Les personnes originaires du monde arabe sont en général très attentives et très sensibles à ce qui se passe dans les pays d'origine et dans le monde arabe (surtout la Palestine et l'Irak). Ponctuellement, elles manifestent leurs sentiments, mais sans continuité et sans lien avec leurs propres difficultés en immigration ; car la clandestinité ici, par exemple, est la suite du soutien donné à des gouvernants qui sèment la misère dans les pays d'origine, la stigmatisation et le racisme ici sont en partie le reflet de la répression des mouvements de libération là-bas.

Face à cette situation, les capacités d'unité, d'organisation et de mobilisation sont très faibles. La position des éléments les plus conscients de la communauté se caractérise par la dispersion, le manque d'autonomie de mouvement (politique et matérielle) et l'isolement vis à vis des concernés.

## **Association Racines et Citoyenneté**

rue Herman Reuleaux 45 - 4020 Liège

Tél. fixe : 04 341 50 87

GSM : 0497 04 83 64

E-mail : [demoise@yahoo.fr](mailto:demoise@yahoo.fr)

Numéro de compte : 340-1219653-13

Il était donc urgent de mettre fin à une telle situation ! Et c'est pour tenter de répondre à cette urgence que l'*Association Racines et Citoyenneté* a été fondée.

## Objectifs

L'association s'adresse principalement, mais pas exclusivement, aux personnes originaires du monde arabe - compris dans toute sa diversité culturelle et linguistique.

Elle veut partir de la connaissance des besoins réels des concernés et, pour répondre à ces besoins, elle entend promouvoir la volonté autonome des concernés à s'unir, s'organiser et agir.

Sur ces bases, l'association veut développer toutes les activités qui permettent aux personnes qui se reconnaissent dans sa plateforme de poursuivre un double objectif :

- *trouver leur place en Belgique dans l'égalité et la dignité, sans devoir renoncer à leurs racines ;*

- *contribuer à l'avènement de sociétés démocratiques et libérées de l'oppression étrangère dans les pays d'origine.*

Dans la poursuite de ces objectifs, l'association prendra appui sur une pleine démocratie dans ses rangs, sur l'autonomie de pensée et d'initiative et sur la collaboration avec tous ceux (institutions, associations ou personnes) qui poursuivent les mêmes objectifs.

## Domaines d'activités

- *Initiatives de solidarité* avec les mouvements de luttes pour la démocratie et la libération nationale dans les pays d'origine.

- *Mouvements et interpellations* sur les questions liées à l'immigration : droits sociaux, politiques, et culturels...

- *Connaissance des pays d'origine* : culture, histoire, situation sociale...

- *Accompagnement scolaire* : aide aux devoirs, remédiation...

- *Bulletin de liaison* pour informer sur les activités de l'association, sur l'actualité en Belgique et dans les pays d'origine...

- *Centre de documentation* pour mettre la disposition des documents sur la communauté originaire du monde arabe et l'histoire et la situation actuelle dans les pays d'origine. ■